



Association des Professeurs de Langues Vivantes

Siège : 19, rue la Glacière, 75013 Paris

Courriel : aplv.lm@gmail.com

Site : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Compte rendu de l'audience de l'APLV au Ministère du 23 novembre 2012

La délégation de l'APLV, qui a été reçue de 15h00 à 16h00, était composée de Jean-Marc Delagneau (germaniste), président, Michel Morel (italianiste), vice-président, et Françoise Du (angliciste), secrétaire générale adjointe.

Le Ministère était représenté par monsieur Jean-Marie Panazol, conseiller technique au cabinet du ministre. Le doyen de l'inspection générale de langues vivantes, monsieur Monnanteuil, participait également à l'audience

L'APLV a commencé par rappeler l'entrevue du 3 juillet¹ dernier au sujet des nouvelles épreuves de langues vivantes du baccalauréat ainsi que la liste de propositions d'aménagements pour la session 2013² adressée suite à cette entrevue à messieurs Panazol et Tenne et au doyen de l'inspection générale de langues vivantes. Puis nous avons expliqué que, constatant à la fin du mois d'octobre l'absence de réponse à nos revendications et l'inquiétude grandissante des professeurs de langues, nous avons mis en ligne une nouvelle pétition demandant la publication d'urgence de sujets zéro, en complément de la pétition commune APLV-SNES lancée dès février dernier. En même temps nous avons sollicité l'audience de ce jour.

L'urgence de la question du baccalauréat nous a conduits à en faire l'unique objet de notre demande d'audience, mais nous exprimons le souhait de pouvoir aborder lors de prochaines rencontres les autres problèmes liés à l'enseignement des langues vivantes.

Sujets zéro

Monsieur Panazol indique d'entrée que, suite à nos remarques, une note a été fournie à la DEGESCO et à l'inspection générale et que depuis des sujets zéros ont été publiés sur Eduscol.

Nous faisons remarquer d'une part que cette publication est très récente, postérieure à la mise en ligne de notre pétition et à notre demande d'audience, d'autre part que ce ne sont pas des sujets zéro, c'est-à-dire présentant ce à quoi doit s'attendre le candidat, mais plutôt des pistes fournies aux professeurs pour l'entraînement à une épreuve qui reste... mal définie.

Monsieur Panazol répond que d'une part des sujets zéro *stricto sensu* feraient courir un risque important de recours des candidats, que d'autre part ils auraient un caractère réducteur par rapport à certains programmes. La décision de ne pas en publier a donc été prise en concertation avec l'inspection générale.

Question sur l'épreuve ponctuelle de la série L

En série L, concernant l'épreuve orale ponctuelle, les instructions ne précisent pas qui sera l'examineur ni si le candidat devra apporter tous les documents étudiés dans l'année.

Monsieur Monnanteuil indique que tout ceci sera précisé très bientôt sur Eduscol et que le candidat devra apporter les documents étudiés. Il ajoute que les imprécisions à ce sujet sont dues à la multiplication des gloses sur le texte.

1 <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article4600>

2 <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article4617>

Épreuve de compréhension de l'oral

Choix du sujet

Nous abordons ensuite les problèmes spécifiques à l'épreuve de compréhension de l'oral (CO). Nous faisons remarquer que la note de service parue au BO stipule qu'aucun document ne doit être de l'écrit oralisé alors que sur le site d'Eduscol on trouve en exemple des extraits de journaux télévisés ou radiophoniques, qui la plupart du temps ont été rédigés avant d'être lus à l'antenne par les journalistes. Monsieur Monnanteuil précise que cette formulation vise à éviter le recours à un document écrit enregistré par l'assistant de langue. Il ajoute que le malentendu réside dans le flou de la notion d'écrit oralisé qui est par ailleurs un concept daté.

Évaluation

Nous avons ensuite abordé la question de l'évaluation de cette épreuve qui, dans certains lycées et surtout dans les langues « modimes », sera faite par l'enseignant de la classe.

Monsieur Monnanteuil souligne que cette épreuve de compréhension présente l'avantage de permettre d'interroger les élèves sur ce qu'ils ont étudié, contrairement à l'écrit où l'on ne sait pas ce que l'élève a maîtrisé. Mais cela n'implique pas que le professeur soit l'examineur de ses élèves et l'établissement doit organiser au niveau local le déroulement de l'épreuve de façon à éviter une telle situation.

Nous faisons alors remarquer que dans les programmes et dans les grilles d'évaluations mises en ligne on semble se référer aux niveaux du CECRL, qui ne sont pas définis par rapport à un programme étudié. Or, selon ce qui vient d'être dit, le baccalauréat ne définirait pas un niveau de langue, mais un niveau de langue par rapport au programme étudié, qui variera nécessairement d'un établissement à l'autre. Le baccalauréat est donc très éloigné de la certification en langues.

Monsieur Monnanteuil confirme et approuve cette conception de l'examen. Monsieur Panazol trouve le raccourci un peu rapide pour le baccalauréat dans son ensemble, car il s'agit ici uniquement de l'épreuve de compréhension de l'oral.

Nous faisons état de messages reçus de collègues soulignant à ce propos les disparités inévitables entre établissements, le risque d'absence d'objectivité lors de l'évaluation des élèves par leurs professeurs, les pressions qui peuvent s'exercer sur les enseignants de langues et l'iniquité qui peut résulter de tout cela.

Monsieur Monnanteuil répond que les élèves auront pour le baccalauréat une note globale de langue attribuée par le jury et ne connaîtront pas la note obtenue à l'épreuve orale ce qui exclura toute possibilité de pression des élèves sur le professeur.

Monsieur Panazol précise que dans le cadre de l'épreuve de compréhension de l'oral le débat sur l'évaluation des élèves par leur professeur est extrêmement délicat. Des moyens de régulation existent. Le Ministère réfléchit actuellement sur la gouvernance du système éducatif afin d'harmoniser les critères d'évaluation, et sur la nécessité d'une mission de contrôle avec interrogation des équipes éducatives comprenant le chef d'établissement. Car, vu le côté aléatoire d'une épreuve ponctuelle, apparaît la nécessité d'instruire à charge et à décharge sur cette question de l'évaluation, d'où l'importance de la diffusion des informations. Ce travail doit être continu et nécessite plus d'une année. Il faut se donner le temps de l'appropriation, de l'expérimentation avant de procéder à des corrections. Le diplôme restant national, il s'agit de l'évaluation d'un niveau par rapport à un programme national, et il faut éviter de tomber dans les dérives constatées pour le DNB.

Enfin, monsieur Panazol fait remarquer que la dernière réunion des recteurs le 13 novembre dernier avec la DEGESCO a abouti à la possibilité de repousser la date prévue initialement pour cette épreuve orale en fonction des nécessités locales.

Nous signalons à ce propos que les dates d'examen pour la compréhension de l'oral ont déjà été fixées dans bon nombre d'établissements scolaires car les calendriers d'examen doivent être prévus bien à l'avance afin que les candidats soient évalués en toute sérénité et dans des conditions optimales.

Monsieur Monnanteuil fait observer que les professeurs de langues recrutés dans les vingt dernières années ont eu très peu l'occasion de faire passer des oraux. Ils sont donc, selon lui, déconcertés par une épreuve moins rigoureuse que l'écrit et les inquiétudes des collègues sont souvent liées à cette nouvelle situation.

Nous rétorquons que les professeurs recrutés dans cette période avant la suppression de la formation IUFM, recevaient une formation complète portant également sur l'oral et que l'entraînement à l'oral en production et en compréhension fait désormais partie du cours de langue. Pour l'APLV, le vrai problème réside dans le fait qu'on demande aux enseignants d'être à la fois formateurs, concepteurs et évaluateurs pour cette épreuve de compréhension de l'oral, sans oublier la question du surcroît de travail occasionné. Par exemple, les collègues de certaines langues « modimes » exerçant sur deux lycées, voire plus, doivent fournir plusieurs sujets pour chaque établissement d'exercice, tâche d'autant plus difficile que les supports audio sont parfois peu accessibles et que la recherche de documents pertinents et inédits est très chronophage.

Il faudrait, comme nous l'avons demandé en juillet, créer une banque de sujets, nationale pour les langues « modimes », académique pour les autres.

Monsieur Monnanteuil répond que lorsqu'on réclame une banque de sujets, on pense à une seule journée d'épreuve de compréhension de l'oral dans toute la France, pour éviter qu'un sujet présenté à Lille trois jours auparavant soit de nouveau posé à Marseille, pour éviter des recours.

Or les difficultés d'organiser une telle journée unique d'épreuve sont réelles. D'autre part, une banque de sujets n'est réalisable que par accumulation. Ce ne sera possible qu'avec une centaine de sujets au minimum.

Monsieur Panazol ajoute que les banques de sujets posent d'autres problèmes, tels que la création d'un comité de sélection, l'établissement de critères de sélection des sujets, la question du support de diffusion ainsi que la question du nombre pour introduire un aléa éventuel.

En conclusion sur le problème de la compréhension de l'oral, nous sommes tous d'accord pour convenir que l'évaluation est un point sensible qui peut engendrer l'inquiétude d'un certain nombre d'enseignants.

Pour valider la pertinence de l'objectif de certification en fin de scolarité, il faut attendre les résultats des premières épreuves en 2013, et le Ministre ne s'interdit pas de demander des modifications à l'inspection générale si des problèmes apparaissent lors de la première session. Le Ministère veut se donner le temps de faire un bilan de la session qui permettra de proposer des modifications pour 2014 à partir d'éléments réels et non subjectifs.

On peut ainsi, par exemple, revenir à un seul document pour le même temps imparti pour l'épreuve. Nous soulignons que nous sommes sur la même longueur d'onde en ne demandant que des aménagements. Parmi ceux qui nous paraissent indispensables, il y a la modification des barèmes proposés par les grilles de notation qui, si elles restaient inchangées, obligeraient les examinateurs à choisir entre 10 ou 16 pour noter la plupart des candidats.

Monsieur Monnanteuil rétorque qu'un oral existe sous cette forme depuis trois ans en BTS industriel et qu'au bout d'un an les professeurs se sont adaptés. On est noté par rapport à un palier, principe cohérent par rapport à la notion de palier et de niveau du cadre (CECRL).

Monsieur Panazol déclare que le débat n'est pas fermé sur ces questions et que l'on se reverra pour en reparler. Vu le temps imparti, il souhaite que l'on aborde les problèmes de l'écrit.

Épreuves écrites

Nous tenons à faire part de notre déception après avoir examiné les quelques sujets proposés sur Eduscol, qui montrent qu'on n'a pas avancé par rapport aux décennies antérieures. Nous constatons, par exemple, que pour la compréhension de l'écrit, il est encore fait appel à l'expression écrite en langue étrangère, ce qui fausse nécessairement l'évaluation de la compréhension. Nous avons également noté que les commentaires des sujets proposés en allemand soulignent que dans l'un d'eux est fait « un premier pas pour intégrer la dynamique de l'approche actionnelle », alors qu'on peut constater qu'il est en tous points semblable aux sujets habituels.

Monsieur Monnanteuil répond qu'un effort particulier a été réalisé pour l'évaluation de l'oral (en compréhension et en production) et que l'on ne voulait pas désorienter davantage l'ensemble des collègues en modifiant l'écrit.

Par ailleurs deux supports seront proposés pour l'écrit de façon à permettre la confrontation entre deux textes pour remédier à la difficulté d'évaluer le niveau B2.

Il ajoute qu'il faut réfléchir à l'inconvénient psychologique de recourir au français dans les épreuves du baccalauréat, sans oublier l'incidence que cela pourrait avoir sur les pratiques pédagogiques. Les piètres résultats de nos élèves dans les enquêtes internationales portant sur la pratique des langues étrangères font qu'on ne souhaite pas donner une trop grande place au français.

Il faut dans l'épreuve de compréhension écrite aller au-delà du simple repérage et l'on a maintenu des exercices semblables à ceux des sessions précédentes pour ne pas déstabiliser les collègues.

Monsieur Panazol ajoute que ce problème relève de la mise en œuvre, des attentes et des objectifs d'une épreuve. Les études internationales montrent les difficultés des élèves en langues étrangères. Il ajoute que les consignes seront éventuellement modifiées pour les épreuves des sessions suivantes.

Monsieur Monnanteuil dit que l'on avance avec l'oral et que l'on ne peut pas évoluer en même temps avec une évaluation scénarisée de l'écrit.

Monsieur Panazol déclare que la porte n'est pas fermée pour une étude des modalités, mais il faudra revoir cette question sur la base d'éléments tangibles. Il faut prendre garde à une dérive certificative. C'est le programme et les objectifs de formation qui sont les objectifs de l'enseignement. L'évaluation n'est pas la finalité de l'enseignement.

Monsieur Panazol nous informe que le Ministre a décidé la mise en place d'une commission d'experts sur les programmes et il est nécessaire d'avoir également une réflexion sur l'évaluation. On se reverra certainement à ce propos.

Commentaires de l'APLV

L'entrevue a été courtoise et les échanges riches, puisque nous avons pu aborder quelques problèmes de fond à propos des choix opérés par les auteurs de la réforme des épreuves de langues vivantes du baccalauréat, choix qui ont provoqué de nombreuses réticences et demandes chez les collègues. Il nous a cependant semblé, dès le début de l'entretien, que nos interlocuteurs n'avaient pas pris la mesure de l'urgence des corrections à apporter aux épreuves de langues vivantes prévues pour le baccalauréat 2013.

Le Ministère et l'inspection générale pensaient que ces problèmes se situaient seulement à la marge et que l'émoi des collègues dont nous étions les porteurs relevait principalement d'appréhensions et de rumeurs liées à la nouveauté d'une partie des épreuves. Ils pensaient aussi que ces craintes et gloses diverses disparaîtraient de fait lors du passage réel des premières épreuves, tandis qu'une sorte de « debriefing » a posteriori permettrait de définir les améliorations à apporter à la session 2014.

Nous constatons que notre demande de sujets zéro n'a pas été entièrement satisfaite car les sujets proposés ne sont pas bien cadrés, en particulier en anglais où il n'y a pas vraiment de sujet mais deux textes suivis de quelques « *pistes d'exploitation* ».

Nous avons du mal à comprendre la raison avancée pour ne pas vouloir mettre des sujets zéro dignes de ce nom à la disposition des enseignants. La crainte de recours possibles face à des sujets qui seraient « normalisés » n'existe-elle pas de toute façon ? Le Ministère n'envisage-t-il pas que les éditeurs, à la fois poussés par la demande des enseignants, des élèves et des parents et par des intérêts financiers, publient des annales zéro qui risquent de ne pas correspondre à ce qui, en fin de compte, sera donné au moment de l'examen ?

Nous regrettons aussi que nos collègues enseignant en LV2 facultative ne sachent pas encore (décembre 2012) comment ces élèves vont être évalués.

Nous prenons bonne note que le Ministère ne souhaite pas que les professeurs soient déstabilisés par trop de nouveautés dans les épreuves d'écrit. Mais pourquoi alors avoir publié des textes officiels qui prêtent à confusion, et qui ont conduit à de multiples gloses ?

L'APLV se réjouit que le Ministère reconnaisse que l'évaluation en langues au DNB a conduit à des dérives. Mais d'autres dérives ne se profilent-elles pas pour le baccalauréat en laissant une part si importante à l'« évaluation en cours d'année » et en laissant aux équipes sur le terrain la responsabilité de prendre les décisions nécessaires pour assurer que l'évaluation d'un examen national qui reste la clé d'accès à l'enseignement supérieur se fasse en toute sérénité ? Ou encore en disant que les élèves auront pour le baccalauréat une note globale de langue attribuée par le jury et ne connaîtront pas la note obtenue à l'épreuve orale ?

Par ailleurs certaines remarques entendues lors de cet entretien nous laissent très perplexes, en particulier celle sur la volonté de ne pas donner une trop grande place au français dans les épreuves du baccalauréat en arguant des piètres résultats de nos élèves dans les enquêtes internationales portant sur la pratique des langues étrangères. Outre le fait qu'il y a confusion entre situation d'apprentissage et situation d'évaluation, les résultats de l'enquête *European Survey in Language Competency*³ montrent que la France est un des pays où élèves et enseignants utilisent le moins la langue maternelle, et bien moins que dans des pays où les résultats des élèves sont bien meilleurs que les nôtres (Suède et Pays-Bas par exemple).

3 http://ec.europa.eu/languages/eslc/docs/en/final-report-escl_en.pdf : figures 91 à 94

L'absence de concertation qui a prévalu lors de l'élaboration de cette réforme a conduit à un fossé entre institution et acteurs de terrain, spécialistes universitaires (en particulier didacticiens des langues vivantes) et techniciens experts du Ministère. Cela se traduit par des divergences importantes au niveau des approches théoriques comme des modalités pratiques. Même si une nouvelle équipe s'inscrit dans la durée de son mandat pour ses nouvelles orientations et doit aussi assurer la continuité de la gestion par rapport à un héritage, il y a des urgences qu'elle doit prendre en compte dans le cadre du rétablissement d'un dialogue constructif au-delà de préventions hiérarchiques et de lourdeurs administratives.

À mesure de l'avancée de notre entretien, nous avons eu l'impression que nos interlocuteurs se trouvaient encore dans une phase de transition où la volonté politique de changement n'avait pas encore pris le pas sur tous les aspects de la rigidité technocratique. Cependant, nos arguments ont été notés avec beaucoup de soin et, si le Ministère n'a pas pris immédiatement position pour opérer des modifications plus importantes, il semble que les demandes de l'APLV en son nom propre et au nom des autres associations de linguistes qui l'ont mandatées à ce sujet, aient été bien prises en compte, puisque, le Ministre, Vincent Peillon, a déclaré ce matin⁴ sur les ondes de France-Inter que les langues vivantes et les épreuves orales du baccalauréat figuraient actuellement parmi ses urgences. L'APLV reste donc attentive à la suite.

4 Vincent Peillon était l'invité de l'émission Interactiv' le jeudi 13 décembre
<http://www.franceinter.fr/emission-interactiv-vincent-peillon-1>